

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'OTTERBURN PARK TENUE LE LUNDI 19 JUILLET 2010, À 20H00, AU CENTRE COMMUNAUTAIRE DE LA POINTE-VALAINE, 85, RUE D'OXFORD, À OTTERBURN PARK, PROVINCE DE QUÉBEC

À cette séance ont été dûment convoqués, selon la *Loi sur les cités et villes*, les membres du conseil municipal.

À l'ouverture de la séance à 20h00 sont présents mesdames les conseillères Joëlle Réhel et Eve Sapina ainsi que messieurs les conseillers Gérard Boutin et Richard Ruest formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Michel Martin.

Est absent monsieur le conseiller Alexandre Goulet.

Sont également présents le directeur général, monsieur Daniel Décary et la greffière, Me Julie Waite.

OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ordinaire du 19 juillet 2010 ouverte.

RÉSOLUTION 2010-07-265

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Joëlle Réhel, appuyé par monsieur le conseiller Richard Ruest :

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que ci-après reproduit :

SÉANCE ORDINAIRE DU 19 JUILLET 2010

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
- 1b) Rapport mensuel du conseil municipal
2. Première période de questions
3. Adoption des procès-verbaux des séances du conseil et dépôt des procès-verbaux des réunions, des commissions et des comités
 - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance d'ajournement du conseil tenue le 28 juin 2010
 - 3.2 Dépôt du procès-verbal de la réunion ordinaire du CCU tenue le 13 juillet 2010
4. Avis de motion
 - 4.1 Avis de motion avec demande de dispense de lecture – Règlement numéro 332-7 modifiant le règlement numéro 332 concernant la circulation, afin d'interdire ou de limiter la durée permise de stationnement sur certaines rues de la Ville
5. Réglementation
6. Administration générale

- 6.1 Nomination du maire suppléant pour la période du 19 juillet 2010 au 15 novembre 2010 – madame Eve Sapina
- 6.2 Conférence de règlement à l'amiable – Rénovation R.S. inc. et Ville d'Otterbrun Park
- 6.3 Acceptation de la démission de monsieur Denis Primeau à titre de pompier à la Ville
- 6.4 Achat de lampes pour recherches nautiques pour le Service sécurité incendie – Entreprise Plongée CPAS, au coût de 564, 26 \$, taxes incluses
- 6.5 Octroi d'un mandat à l'École nationale de pompiers du Québec au montant de 1 241, 62 \$, taxes incluses - Évaluation de candidats

7. Finances

- 7.1 Acceptation des déboursés pour la période du 18 juin au 16 juillet 2010
- 7.2 Dépôt du certificat de disponibilité des crédits numéro CT-2010-07-01

8. Développement et mise en valeur du territoire

- 8.1 Demande de PIIA pour l'agrandissement du bâtiment commercial – 539, chemin des patriotes
- 8.2 Demande de PIIA pour l'ajout d'une pièce au-dessus du garage – 1000, rue des perdrix
- 8.3 Demande de PIIA pour la construction d'une nouvelle résidence unifamiliale – 306, rue des oeilletts
- 8.4 Demande de dérogation mineure – 102, rue Eleanor

9. Travaux publics

10. Famille, culture et loisir

- 10.1 Entente intermunicipale concernant l'octroi d'une aide financière - Club de gymnastique artistique Arabesque au montant de 2 630, 93 \$ pour une année – Autorisation de signature
- 10.2 Octroi d'une gratuité de la salle communautaire et culturelle de la Pointe-Valaine – Association québécoise de la dysphasie de la Région Montérégie

11. Environnement

12. Sécurité aux citoyens

13. Affaires nouvelles

14. Deuxième période de questions

15. Levée de la séance

1b) RAPPORT MENSUEL DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le maire Michel Martin :
Interventions des pompiers lors des journées de canicule;
Remerciements aux pompiers pour les interventions réalisées auprès de quelques personnes blessées lors des Régates du 10 juillet 2010;
Le maire de Saint-Jean-de-Braye sera présent à la Ville d'Otterburn Park prochainement.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Les personnes décrites plus bas ont consigné leur nom au registre pour la première période de questions mis à la disposition des personnes de l'assistance, tel que prescrit par le règlement municipal numéro 397. Elles ont posé les questions ci-après, de 20h04 à 20h06 :

Monsieur Laurent Caron du 428, rue François
À propos de l'ordre du jour – Il est déçu de son contenu.

RÉSOLUTION 2010-07-266

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE D'AJOURNEMENT DU CONSEIL
TENUE LE 28 JUIN 2010**

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Richard Ruest, appuyé par madame la conseillère Joëlle Réhel :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance d'ajournement du conseil tenue le 28 juin 2010, tel que rédigé.

DÉPÔT

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU CCU TENUE LE 13
JUILLET 2010**

Est déposé le procès-verbal de la réunion ordinaire du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 13 juillet 2010.

AVIS DE MOTION

**AVIS DE MOTION AVEC DEMANDE DE DISPENSE DE LECTURE - RÈGLEMENT
NUMÉRO 332-7 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 332 CONCERNANT LA
CIRCULATION, AFIN D'INTERDIRE OU DE LIMITER LA DURÉE PERMISE DE
STATIONNEMENT SUR CERTAINES RUES DE LA VILLE**

Monsieur le conseiller Richard Ruest donne avis de motion de la présentation, à une prochaine séance du conseil municipal, du règlement numéro 332-7 modifiant le règlement numéro 332 concernant la circulation, afin d'interdire ou de limiter la durée permise de stationnement sur certaines rues de la Ville.

Une demande de dispense de lecture est faite et accordée, tous les membres du conseil ayant reçu une copie du règlement le 16 juillet 2010.

RÉSOLUTION 2010-07-267

**NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT POUR LA PÉRIODE DU 19 JUILLET 2010 AU 15
NOVEMBRE 2010 – MADAME EVE SAPINA**

CONSIDÉRANT que le conseil municipal doit, suivant l'article 56 de la *Loi sur les cités et villes*, désigner pour la période qu'il détermine, un conseiller comme maire suppléant, lequel possède et exerce certains des pouvoirs du maire lorsque celui-ci est absent du territoire de la municipalité ou est empêché de remplir les devoirs de sa charge.

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Richard Ruest, appuyé par madame la conseillère Joëlle Réhel :

QUE madame Eve Sapina, conseillère municipale du district Du Vieux-Otterburn, soit nommée maire suppléant de la Ville d'Otterburn Park pour la période du 19 juillet 2010 au 15 novembre 2010.

**RÉSOLUTION
2010-07-268**

**CONFÉRENCE DE RÈGLEMENT À L'AMIABLE – RÉNOVATION R.S. INC. ET VILLE
D'OTTERBURN PARK**

CONSIDÉRANT que la Ville d'Otterburn Park a présentement un litige avec l'entreprise Rénovation R.S. inc.;

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite participer à une conférence de règlement à l'amiable afin de régler le présent dossier;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Eve Sapina, appuyé par madame la conseillère Joëlle Réhel :

QUE le conseil municipal accepte la tenue d'une conférence de règlement à l'amiable et délègue tout représentant de la Ville ou experts nécessaires à cette fin.

**RÉSOLUTION
2010-07-269**

**ACCEPTATION DE LA DÉMISSION DE MONSIEUR DENIS PRIMEAU À TITRE DE
POMPIER À LA VILLE**

CONSIDÉRANT que monsieur Denis Primeau a remis sa démission en qualité de pompier à la Ville d'Otterburn Park;

CONSIDÉRANT que la démission de monsieur Primeau sera effective à compter du 26 juin 2010;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Gérard Boutin, appuyé par madame la conseillère Eve Sapina :

QUE le conseil municipal accepte, avec regrets, la démission de monsieur Denis Primeau et remercie ce dernier pour tous les services qu'il a rendu à la Ville.

**RÉSOLUTION
2010-07-270**

**ACHAT DE LAMPES POUR RECHERCHES NAUTIQUES POUR LE SERVICE DE
SÉCURITÉ INCENDIE – ENTREPRISE PLONGÉE CPAS, AU COÛT DE 564, 26 \$, TAXES
INCLUSES**

CONSIDÉRANT la nécessité de se munir de deux lampes d'éclairage à forte intensité pour effectuer des interventions nautiques en soirée ou la nuit;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général dans sa note de service adressée aux membres du conseil municipal datée du 12 juillet 2010;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Richard Ruest, appuyé par monsieur le conseiller Gérard Boutin :

QUE la Ville d'Otterburn Park achète de l'entreprise Plongée CPAS, deux lampes pour recherches nautiques, au coût de 564, 26 \$ incluant les taxes, le tout tel que décrit dans la soumission de cette entreprise.

**RÉSOLUTION
2010-07-271**

**OCTROI D'UN MANDAT À L'ÉCOLE NATIONALE DE POMPIERS DU QUÉBEC AU
MONTANT DE 1 241, 62 \$, TAXES INCLUSES – ÉVALUATION DE CANDIDATS**

CONSIDÉRANT que l'employé occupant la fonction de chef des opérations au service de sécurité incendie de la Ville a quitté son poste dernièrement;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal accepte cette démission et souhaite combler de nouveau le poste de chef des opérations;

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à une sélection de candidats avec la collaboration de l'École nationale des pompiers du Québec afin de préparer et de coordonner les entrevues et l'évaluation des compétences des candidats;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général dans sa note de service adressée aux membres du conseil municipal datée du 12 juillet 2010;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Eve Sapina, appuyé par monsieur le conseiller Gérard Boutin :

QUE la Ville d'Otterburn Park mandate l'École nationale des pompiers du Québec au coût de 1 241, 62 \$, taxes incluses, pour réaliser le travail mentionné précédemment et conformément à l'offre de services de l'École.

**RÉSOLUTION
2010-07-272**

ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS POUR LA PÉRIODE DU 18 JUIN AU 16 JUILLET 2010

CONSIDÉRANT que le trésorier adjoint soumet le registre des déboursés à l'approbation du conseil municipal;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Gérard Boutin, appuyé par madame la conseillère Joëlle Réhel :

D'APPROUVER les déboursés pour la période du 18 juin au 16 juillet 2010 tels que ci-après :

Déboursés par chèques

Fonds d'administration

| | |
|---|----------------------|
| Liste au 16 juillet 2010 | 317 174,98 \$ |
| Chèques n ^{os} 5956 à 5983 | 53 406,27 \$ |
| Déboursés par retraits bancaires | <u>290 922,77 \$</u> |
| TOTAL DES DÉBOURSÉS : | 661 504,02 \$ |

DÉPÔT

DÉPÔT DU CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS N° CT-2010-07-01

Le trésorier adjoint dépose le certificat de disponibilité des crédits n° CT-2010-07-01. Il y certifie que la Ville d'Otterburn Park dispose des crédits suffisants pour les fins des dépenses qui ont fait ou feront l'objet de résolutions au cours de la présente séance.

L'original du certificat sera joint au procès-verbal de la présente séance pour en faire partie intégrante.

**RÉSOLUTION
2010-07-273**

DEMANDE DE PIIA POUR L'AGRANDISSEMENT DU BÂTIMENT COMMERCIAL – 539, CHEMIN DES PATRIOTES

CONSIDÉRANT QUE la demande consiste à réaliser un agrandissement de 9,14 x 12,22 mètres à l'arrière du bâtiment principal;

CONSIDÉRANT QUE le rez-de-chaussée servira principalement à de l'entreposage tandis que l'étage partiel sera occupé par un bureau pour l'administration du dépanneur;

CONSIDÉRANT QUE le requérant propose deux options pour le revêtement extérieur, soit de la brique ou du fibrociment;

CONSIDÉRANT QUE l'aire de stationnement sera modifiée pour accueillir des cases de stationnement supplémentaires en bordure de la ligne latérale droite;

CONSIDÉRANT QUE la demande est assujettie aux normes du règlement de zonage numéro 347;

CONSIDÉRANT QUE la demande est assujettie aux normes du règlement de construction numéro 349;

CONSIDÉRANT QUE la demande est assujettie aux normes du règlement sur les PIIA numéro 382;

CONSIDÉRANT la recommandation numéro 2010-33-R du Comité Consultatif d'urbanisme, formulée dans le procès-verbal de la réunion tenue le 13 juillet 2010;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Eve Sapina, appuyé par madame la conseillère Joëlle Réhel :

QUE le conseil municipal accepte la demande de PIIA, aux conditions suivantes :

QU'un revêtement extérieur en brique soit installé sur l'ensemble de l'agrandissement;

QUE la haie de cèdres soit prolongée en bordure des cases 4 et 5;

QUE les nouvelles cases de stationnement soient situées à 1 mètre de la ligne latérale droite et délimitée par une bordure de béton;

QUE le conteneur soit dissimulé par un écran opaque.

**RÉSOLUTION
2010-07-274**

**DEMANDE DE PIIA POUR L'AJOUT D'UNE PIÈCE AU-DESSUS DU GARAGE – 1000,
RUE DES PERDRIX**

CONSIDÉRANT QUE la demande consiste à construire une pièce au-dessus du garage;

CONSIDÉRANT QUE le revêtement extérieur sera en vinyle de couleur bleu pâle;

CONSIDÉRANT QUE la demande est assujettie aux normes du règlement de zonage numéro 347;

CONSIDÉRANT QUE la demande est assujettie aux normes du règlement de construction numéro 349;

CONSIDÉRANT QUE la demande est assujettie aux normes du règlement sur les PIIA numéro 382;

CONSIDÉRANT la recommandation numéro 2010-34-R du Comité Consultatif d'urbanisme, formulée dans le procès-verbal de la réunion tenue le 13 juillet 2010;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Eve Sapina, appuyé par monsieur le conseiller Richard Ruest :

QUE le conseil municipal accepte la demande de PIIA telle que présentée.

**RÉSOLUTION
2010-07-275**

**DEMANDE DE PIIA POUR LA CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE RÉSIDENCE
UNIFAMILIALE – 306, RUE DES OEILLETES**

CONSIDÉRANT QUE la demande de PIIA consiste à autoriser la construction d'une nouvelle résidence unifamiliale de deux étages;

CONSIDÉRANT QUE le revêtement extérieur de la partie inférieure des quatre côtés sera en pierre et que la partie supérieure sera en bois usiné;

CONSIDÉRANT QUE la demande est assujettie aux normes du règlement de zonage numéro 347;

CONSIDÉRANT QUE la demande est assujettie aux normes du règlement de construction numéro 349;

CONSIDÉRANT QUE la demande est assujettie aux normes du règlement sur les PIIA numéro 382;

CONSIDÉRANT la recommandation numéro 2010-35-R du Comité Consultatif d'urbanisme, formulée dans le procès-verbal de la réunion tenue le 13 juillet 2010;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Gérard Boutin, appuyé par madame la conseillère Eve Sapina :

QUE le conseil municipal accepte la demande conditionnellement à ce que l'implantation du bâtiment principal poursuive l'alignement de la construction voisine en ayant une marge avant de 7,90 mètres.

| |
|--|
| <p><i>NOTE DE SÉANCE :</i> <i>AVANT QUE LES MEMBRES DU CONSEIL NE SOIENT APPELÉS À SE PRONONCER SUR LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE, MONSIEUR LE MAIRE INVITE LES PERSONNES INTÉRESSÉES À FAIRE CONNAÎTRE LEURS COMMENTAIRES.</i></p> |
|--|

**RÉSOLUTION
2010-07-276**

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 102, RUE ELEANOR

CONSIDÉRANT QUE la demande consiste à autoriser une marge latérale droite (nord-ouest) de 4,17 mètres alors que la norme est de 4,72 mètres selon le règlement de zonage en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE la résidence ne détient aucun droit acquis à cet effet puisqu'elle ne respecte pas les marges minimales en vigueur lors de la construction selon le règlement numéro 134 adopté en 1953;

CONSIDÉRANT QUE la demande est assujettie aux normes du règlement de zonage numéro 347;

CONSIDÉRANT QUE la demande est assujettie aux normes du règlement sur les dérogations mineures numéro 365;

CONSIDÉRANT la recommandation numéro 2010-36-R du Comité Consultatif d'urbanisme, formulée dans le procès-verbal de la réunion tenue le 13 juillet 2010;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Eve Sapina, appuyé par monsieur le conseiller Richard Ruest :

QUE le conseil municipal accepte la demande telle que présentée.

**RÉSOLUTION
2010-07-277**

**ENTENTE INTERMUNICIPALE CONCERNANT L'OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE –
CLUB DE GYMNASTIQUE ARTISTIQUE ARABESQUE AU MONTANT DE 2 630, 93 \$
POUR UNE ANNÉE – AUTORISATION DE SIGNATURE**

CONSIDÉRANT que le Club de Gymnastique Artistique Arabesque a présenté une demande d'aide financière à la Ville d'Otterburn Park afin de pouvoir emménager dans de nouveaux locaux;

CONSIDÉRANT que la Ville a accepté, par sa résolution portant le numéro 2010-04-168, de verser conditionnellement à ce Club, une somme de 4 620 \$, annuellement pendant cinq ans;

CONSIDÉRANT que le Club a révisé sa demande d'aide financière car il estime maintenant à la baisse les coûts de loyer;

CONSIDÉRANT que le Club formule à la Ville, une nouvelle demande d'aide financière au montant de 2 630, 93 \$ pour la durée d'une année, à compter du 1^{er} juillet 2010 jusqu'au 30 juin 2011 et renouvelable pour une année additionnelle;

CONSIDÉRANT que les villes d'Otterburn Park, Mont St-Hilaire, Beloeil et des municipalités de McMasterville, Saint-Jean-Baptiste et Saint-Mathieu-de-Beloeil souhaitent toujours conclure une entente intermunicipale afin de permettre au Club de bénéficier d'un soutien financier;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé monsieur le conseiller Richard Ruest, appuyé par monsieur le conseiller Gérard Boutin :

QUE la Ville verse une somme de 2 630, 93 \$ au Club de Gymnastique Artistique Arabesque aux conditions énumérées précédemment et autorise le maire, ou en son absence le maire suppléant et la greffière, à signer une entente intermunicipale à cette fin.

**RÉSOLUTION
2010-07-278**

**OCTROI D'UNE GRATUITÉ DE LA SALLE COMMUNAUTAIRE ET CULTURELLE DE LA
POINTE-VALAINE – ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LA DYSPHASIE DE LA RÉGION
MONTÉRÉGIE**

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 10 du règlement de tarification 399-15, le conseil municipal peut offrir une gratuité pour l'utilisation notamment, de la salle communautaire et culturelle de la Pointe-Valaine;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général adressée au conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE la demande de gratuité est présentée par l'Association québécoise de la dysphasie de la région Montérégie pour tenir une soirée afin de permettre à une adolescente de témoigner de son expérience face à ce trouble primaire du langage;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Gérard Boutin, appuyé par madame la conseillère Eve Sapina :

QUE le conseil municipal offre la gratuité de cette salle à cette association pour la tenue d'une activité le 13 septembre 2010 de 19h00 à 22h00.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Les personnes décrites plus bas ont consigné leur nom au registre pour la deuxième période de questions mis à la disposition des personnes de l'assistance, tel que prescrit par le règlement municipal numéro 397. Elles ont posé les questions ci-après, de 20h17 à 20h37 :

Monsieur Richard Pruneau du 235, rue Laurier
À propos de la rue Spiller – Aimerais que des arrêts obligatoires soient installés entre les rues Laurier, Milton et Spiller parce que les véhicules circulent trop vite et qu'il est dangereux d'y circuler.

Monsieur Laurent Caron du 428, rue François
Désire savoir s'il y a des développements à propos de la piscine

Monsieur Gérard Schafroth du 435, rue du Prince-Edward
À propos du parc Helen – Coupe sévère de conifère. Se demande pourquoi.
À propos du cocktail bénéfice tenu par monsieur le conseiller Richard Ruest lors de la dernière période électorale – Demande si ce dernier a été remboursé;
À propos des intérêts pécuniaires – demande à monsieur le maire s'il maintient sa position concernant le caractère public de cette déclaration.

À propos d'une déclaration dans un journal local de monsieur le conseiller Richard Ruest– demande si son opinion est différente de celle du 8 mars 2010.

Monsieur Laurent Caron du 428, rue François
À propos de Services de Rénovations R.S. et de la conférence de règlement à l'amiable;
Offre ses excuses pour la première question posée.

Monsieur Gérard Schafroth du 435, rue du Prince-Edward
À propos de l'absentéisme de monsieur le conseiller Alexandre Goulet – Il considère que monsieur Goulet devrait être présent aux séances ordinaires et au CCU puisqu'il en est le président.
À propos d'une plainte de harcèlement psychologique – il demande un suivi.
OTT café – Octroi d'une subvention de 25 000\$ - Considère qu'il s'agit d'une charge financière importante pour la population. Demande si un protocole d'entente a été signé avec cet organisme.
À propos de l'absence de la directrice de la trésorerie et des finances lors de l'adoption du budget en décembre 2009 et depuis les deux derniers mois – il trouve cela inquiétant car les états financiers ne sont pas déposés.

**RÉSOLUTION
2010-07-279**

LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT que les sujets à l'ordre du jour sont épuisés;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Richard Ruest, appuyé par monsieur le conseiller Gérard Boutin :

QUE la présente séance soit et est levée à 20h38.